

34COM280 – Correction de l'exercice 52

EXERCICE 52

La SARL Parmaldi a un capital de 40 000 € (entièrement libéré) réparti entre trois associés :

- M. Pareto détient 200 parts ;
- Mme Malesan détient 100 parts ;
- M. Divisi détient 100 parts.

Le bénéfice net d'impôt réalisé au cours de l'exercice N s'élève à 120 000 €. L'article 5 des statuts de cette société prévoit :

- Dotation à la réserve légale ;
- Intérêts statutaires de 8 % du nominal des parts sociales ;
- Le reliquat, après dotation à une réserve facultative est attribué aux parts proportionnellement aux apports au titre de superdividende ou reporté à nouveau.

Des comptes au 31 décembre N, on extrait les éléments suivants :

N° Comptes	Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101	Capital (entièrement libéré)		40 000
1061	Réserve légale		2500
1068	Réserve facultative		12 000
119	RAN (solde débiteur)	2000	
120	Résultat de l'exercice		120 000

Le 31 mars N+1, les associés, réunis en assemblée générale ordinaire, décident de doter la réserve facultative de 10 000 €. Le superdividende est arrondi à l'euro inférieur. La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Travail à faire :

1. Présentez le tableau d'affectation du résultat

Résultat de l'exercice	120 000 €
RAN (SD)	(2000)
Dotation à la réserve légale	(1500)
Dotation à la réserve statutaire	0 €
RAN (SC)	0 €
Bénéfice distribuable	116 500 €
1 ^{er} dividende (intérêts statutaires) ; 8% de 40 000 €	3 200 €
Réserve facultative	10 000 €
Reste pour le superdividende théorique	103 300 €
2 ^{ème} dividende (superdividende) $103\,300/400 = 258,25$	
Superdividende arrondi à l'euro ($258 * 400$)	103 200 €
RAN	100 €

2. Comptabilisez cette affectation

31/03/N+1			
120	Résultat	120 000	
119	RAN (solde débiteur)		2 000
1061	Dotation à la réserve légale		1 500
1068	Dotation à la réserve facultative		10 000
457	Actionnaires – dividendes à payer		106 400
110	RAN (solde créditeur)		100
	Affectation du résultat de N		

34COM280 – Correction de l'exercice 52

3) Détermination des revenus imposables pour chacun des 3 associés

M. Pareto = $106\,400/400 * 200 = 53\,200 \text{ €}$

Mme Malesan = $106\,400/400 * 100 = 26\,600 \text{ €}$

M. Divisi = $106\,400/400 * 100 = 26\,600 \text{ €}$

CORRECTION